



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

État de situation à mi-parcours

du Cégep de Shawinigan

Décembre 2024

Québec 



Québec, le 11 février 2025

Monsieur Jean-François Léveillé
Directeur général
Cégep de Shawinigan
2263, avenue du Collège
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance
qualité – Deuxième cycle d'audit – État de situation à mi-parcours**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 18 décembre 2024, la Commission a pris connaissance de l'état de situation à mi-parcours transmis par le Cégep de Shawinigan le 7 juillet 2024. Cet état de situation découle du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (SAQC) adopté par la Commission en décembre 2022.

Lors du deuxième cycle de l'évaluation SAQC, le Collège a élaboré un plan d'action tenant compte des analyses qu'il a réalisées et des constats qu'il a établis au cours de sa démarche d'autoévaluation. Afin de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité, il est attendu du Collège qu'il mette en œuvre son plan d'action et qu'il l'actualise au besoin, selon les constats qu'il a effectués ou les enjeux qu'il a rencontrés en cours de route. Il est aussi attendu du Collège qu'il prenne en compte les avis émis par la Commission dans le respect de ses priorités institutionnelles et en conjonction avec l'ensemble des actions qu'il prévoit réaliser.

Actualisation et mise en œuvre du plan d'action

Dans l'état de situation à mi-parcours qu'il a transmis à la Commission, le Collège indique que son plan d'action contient maintenant une action supplémentaire pour tenir compte d'une invitation formulée par la Commission.

Le Collège témoigne avoir entrepris la mise en œuvre de son plan d'action. En effet, il a débuté la réalisation de 3 actions et il en a complété 5. Il a, par exemple, ajusté ses questionnaires pour recueillir des données auprès des étudiants sur

les règles d'évaluation et sur l'accès au droit de recours. Il a aussi modifié son plan d'action triennal des programmes afin d'en faciliter le suivi annuel.

La Commission considère que la mise en œuvre du plan d'action du Collège devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Prise en compte des invitations et des suggestions

Dans son rapport, la Commission avait émis deux invitations :

- Concernant l'invitation sur la mise en œuvre du processus d'évaluation des programmes d'études de la formation continue, le Collège indique avoir réalisé le suivi annuel de l'implantation des mécanismes propres au Service de la formation continue en lien avec sa *Politique de gestion des programmes d'études et de la formation générale* en même temps que les suivis du plan de travail annuel des directions et du plan stratégique ;
- Pour prendre en compte l'invitation concernant l'équité de l'évaluation des apprentissages pour les programmes de la formation continue, le Collège mentionne avoir implanté un processus systématique d'analyse des instruments d'évaluation pour les cours de la formation continue.

En somme, le Collège témoigne avoir pris en compte les invitations émises par la Commission et avoir entrepris des actions à cet égard, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Advenant, Monsieur le Directeur général, que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Julie Gagné.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M^{me} Geneviève Ducharme, directrice des études